

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° II-930

présenté par  
M. Dufrègne

-----

**ARTICLE 38****ÉTAT B****Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Liens entre la Nation et son armée	1 000 000	0
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	0	1 000 000
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
<b>TOTAUX</b>	1 000 000	1 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement tend à relancer les actions de mémoire dans une société où l'histoire doit servir de rempart à la montée de la violence et à la résurgence des nationalismes.

Dans le cadre des commémorations de la première guerre mondiale, un effort particulier a été mis en œuvre, mais l'élan doit être soutenu. Malheureusement, force est de constater que la programmation pour 2020 revient à des niveaux de crédits similaires à ceux en vigueur en 2012 ; alors même que les associations d'anciens combattants réaffirment la priorité du souvenir et de la transmission. Pour les scolaires, tous les enfants devraient avoir vu, au moins une fois au cours de leur scolarité, un site de mémoire des conflits du XX siècle.

Cet

amendement :

- flèche donc 1 000 000 d'euros en AE et en CP de l'action 3 Solidarité du Programme 169 - Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant;
- vers l'action 2 Politique de mémoire du Programme 167 - Liens entre la nation et son armée.